

## Assises de la culture de la Ville de STRASBOURG

### Atelier 3 : Relever le défi de l'économie - 3 octobre 2009

#### Groupe de travail n° 2 : Développer et stabiliser l'emploi culturel

*Groupe animé par Luc JAMBOIS (OGACA) et Stéphane BOSSUET (Artenréel); observateur : Hervé LAMBERT (Cabinet Gestexpert); rapporteurs : Anne POIDEVIN et Jean LEHODEY (Ville de Strasbourg)*

Le groupe, peu nombreux, comprenait des représentants de divers secteurs dont le théâtre, la lecture publique, l'audiovisuel, les arts plastiques, l'action culturelle à l'Université et les jeux, certains d'entre eux représentant également le SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants), le SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles) et la SAFIRE (Société des Auteurs Réalisateurs de Films Indépendants en Région Est).

Les échanges ont été organisés en deux temps : constats puis propositions.

#### **Constat général :**

- positif : un foisonnement d'initiatives et de projets, se traduisant par une forte augmentation d'artistes en recherche d'insertion professionnelle en Alsace
- négatif : une fragilisation et une précarisation des équipes artistiques.

Un paradoxe du secteur qui oblige au développement de la solidarité, à la recherche d'équilibre, au développement de nouveaux métiers et induit des frontières mouvantes entre les activités.

#### **Constat spécifique n°1 :**

La démocratisation culturelle laisse sceptique les acteurs :

- La précarisation était souvent, auparavant, un choix ; aujourd'hui, un nouveau modèle de société fait qu'elle est subie, voire même intégrée, avec notamment la nécessité d'une autre activité professionnelle pour vivre.
- Le soutien public ponctuel, lié à des créations elles-mêmes ponctuelles, favorise la multiplication des structures : 1 projet = 1 Cie. Celles-ci se trouvent ensuite prises au piège de leurs frais de fonctionnement (moyen humains pour le fonctionnement, la production, la recherche de diffuseurs, moyens matériels -téléphone, stockage, lieux...)
- Les associations ont du mal à diffuser hors de la région

#### **Préconisations :**

- Favoriser la mutualisation des moyens en attribuant des aides publiques aux structures mettant en commun leurs moyens humains et matériels, notamment pour l'accompagnement et la formation. Attention, ces aides ne doivent pas être dégressives (cf. emplois-jeunes ou emplois-tremplins), ceci ne faisant que créer de la précarité. Elles doivent être également distinctes des aides à la production. Attention également à prendre en compte la question de la formation des maîtres de compagnons et le passage de relais.
- Développer le soutien à la diffusion

### **Constat spécifique n°2 :**

- Le partage des aides publiques se fait de manière inéquitable entre institutions culturelles et structures indépendantes, ce qui est néfaste pour le développement de l'emploi culturel
- Un soutien public ponctuel est insuffisant, un suivi dans la durée est nécessaire.
- Les pouvoirs publics méconnaissent les structures indépendantes et leur fonctionnement : distinction nécessaire entre les budgets de fonctionnement et les budgets de création : les coûts plateaux et le prix de vente d'un spectacle sont différents (besoin d'une marge pour les frais de fonctionnement et le fonds de roulement)

### **Préconisations :**

- Repenser le partage des aides publiques.
- Mettre en place des conventionnements pluriannuels pour l'aide au fonctionnement des structures indépendantes, à condition qu'elles mutualisent leurs ressources humaines (chargés de diffusion, de production etc.)
- Créer un système de prêt-relais à taux 0 pour résoudre les problèmes de trésorerie et permettre aux compagnies d'assurer une continuité de leurs actions.

### **Constat spécifique n°3 :**

La professionnalisation est difficile.

- Le secteur se trouve dans la position d'une économie opaque due à la mixité entre les structures et personnes amateurs et professionnels. Pour des raisons juridiques et financières, la contractualisation avec les individus ou structures se situant entre ses 2 catégories (les semi-professionnels : problème de définition), est difficile (pas de cachets...).
- Les nouveaux venus dans le métier n'ont souvent pas conscience des difficultés du métier.
- La multiplication des spectacles s'accompagne parfois d'une baisse de la qualité artistique
- On constate un manque de formation (aux droits sociaux par exemple). Aucune formation n'est obligatoire avant immatriculation (comme c'est le cas à la chambre des métiers).
- La reconnaissance d'un statut professionnel se fait par défaut : un artiste relève de l'intermittence parce qu'il est au chômage, le statut est flottant. Pour les plasticiens, il y a également un entre-deux inconfortable entre la Maison des artistes et l'affiliation.

### **Préconisations :**

- Développer les actions de formation, d'accompagnement des nouveaux entrants dans le secteur, notamment grâce à des actions de compagnonnage (jeunes artistes intégrés dans une structure culturelle par un contrat de professionnalisation et de qualification : cf. exemples à Toulouse, Lyon, Limoges, etc.).
- Renforcer les lieux existants permettant aux artistes d'être dans l'entre-deux de la création, en amont de la production, lieux favorisant les espaces de croisement et facilitant la professionnalisation en offrant des vitrines du travail de création
- Développer les partenariats entre les lieux de formation (écoles d'art, université...) et l'entreprise en intégrant mieux la question de l'insertion professionnelle.

### **Constat spécifique n°4 :**

Les moyens financiers ne sont souvent pas à la mesure des événements programmés. Des structures publiques menant des actions visibles se trouvent ainsi souvent dans la situation de ne pouvoir payer leurs intervenants artistiques, faute de budget, les coûts étant souvent sous-estimés.

**Constat spécifique n°5 :**

Les frontières entre les pratiques ne sont pas claires aux yeux des pouvoirs publics. Les acteurs sont souvent renvoyés vers des interlocuteurs différents. De plus, la baisse des fonds d'intervention (pour les interventions dans les écoles par exemple) oblige les acteurs spécialisés à imaginer de nouveaux projets, au détriment de dynamiques pédagogiques, d'insertion etc.

**Préconisations :**

- Améliorer la formation des artistes intervenants, en utilisant notamment la validation des acquis et de l'expérience

**Constat spécifique n°6 :**

Dans le secteur de l'audiovisuel :

- les acteurs locaux sont trop peu soutenus (voire même sous-payés), en comparaison des acteurs parisiens par exemple.
- Par ailleurs, la forte baisse des commandes de documentaires alimente la précarisation dans ce secteur
- Les aides à la création ne prennent pas assez en compte le travail en amont

**Préconisation :**

- Remodeler les aides à l'écriture pour valoriser le temps de travail en amont de la création dans l'audiovisuel

**Constat spécifique n°7 :**

Manque de liens entre les structures culturelles et le monde de l'entreprise : appréhension et méconnaissance mutuelles qui empêchent les acteurs culturels d'aller vers de nouveaux types de financement, ce qui est néfaste pour l'emploi culturel.

**Préconisations :**

- Développer des partenariats entre les collectivités, les artistes et les entreprises. Les artistes pourraient ainsi se positionner comme prestataires de services, ce qui crée de l'emploi. Il y a ici un apport mutuel entre les différentes parties (lieux de vie spécifiques dans les entreprises = nouveau service pour les salariés = nouvelles ressources pour les artistes = nouvelle image pour les collectivités).
- Faire de la collectivité un lien et un intermédiaire entre les artistes et les entreprises, grâce à un pôle ressources et accompagnement qui permettraient aux entreprises de mieux comprendre le monde culturel et donc de le financer, et aux artistes d'avoir moins d'appréhension à travailler avec le privé, et donc trouver de nouveaux débouchés.

En conclusion les partenaires présents ont exprimé une volonté forte d'être associés aux suites du processus de concertation et de pouvoir voir la continuité de la réflexion suite aux Assises.